

RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving - Réception des soumissions:

Attn : Cassandra Thomas (21120-18-2604566)

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-
SCC.GC.CA

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
National Headquarters (NHQ)

Title — Sujet: Vocational Training – First Aid Level 1 and 3 Formation professionnelle pour le secourisme niveau 1 et 3	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21120-18-2604566	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 004	Date: June 22nd 2018.
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG 21120-18-2604566	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14h00 HAE / 2 :00 PM EDT on / le : 2018-06-29	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: X Other-Autre: ___	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Kassandra Thomas Kassandra.thomas@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 613-996-5575	Fax No. – No de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: See Herein / Voir aux présentes	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	

Solicitation Amendment 004 is issued to:

1. Respond to questions received during the solicitation period;
 2. Amend Annex A – Statement of Work; and
 3. Amend Annex B – Proposed Basis of Payment.
-

1. Questions and Answers:

Q1: On the contract it states that the bid price is before tax and that CSC will estimate tax and add it on, on award of contract.

In BC only Safety Schools that have 51% or more of their business revenue is training for organizations that offer other services it is not practical to omit the tax.

A1: It is the responsibility of the Contractor to identify in their proposal if they are tax exempt or not.

Q2: Can you please let me know what level of OFA First aid training is scheduled to take place in the Mountain and Kent Institutions?

A2: OFA level 1 will be taught at Kent and OFA level 1 and 3 at Mountain and the other sites. There will be arrangement made at Mountain to operate the same as all the other sites in the region. The only site that requires two days for delivery will be Kent. As per the amended Statement of Work and Proposed Basis of Payment it stipulates that only Kent will be restricted to Level 1 and will be delivered over 2 calendar days.

Q3: Will there be any compensation regarding the Kent institution being delivered in 2 days instead of 1?

A3: There are no Travel and living expenses associated with this requirement.

2. Amend Annex A- Statement of Work:

Delete: **Annex A- Statement of Work** in its entirety; and

Insert: The new **Annex A- Statement of Work** Rev. #2, attached hereto.

3. Amend Annex B- Proposed Basis of Payment

Delete: **Annex B- Proposed Basis of Payment** in its entirety; and

Insert: The new **Annex B- Proposed Basis of Payment** Rev. #1, attached hereto.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.

ANNEX A – Statement of Work

Correctional Service Canada (CSC) has a requirement provide vocational training to offenders to aid in their safe reintegration into the community. The work will involve the following:

1.1 Background

CSC is committed to providing vocational training that is consistent with community standards and labour market conditions to offenders incarcerated in our institutions to prepare them for employment upon release to the community. Training must meet community standards and have 3rd party certification to increase employment opportunities.

1.2 Objectives:

The Contractor must provide a series of Occupational First Aid (OFA) Level 1 and 3 Training Certificate courses recognized by the Provincial Regulatory body that will apply to various industries not just construction. Learning objectives from both courses can be applied throughout the region in various sectors. Upon successful completion of this training, offenders must have a valid 3rd party certificate that will allow them to work in jobs requiring First Aid Level 1 and 3.

1.3 Tasks:

1. The Contractor must provide the First Aid Training Level 1 and 3 courses to approved standards set by Provincial Regulatory body to groups of offenders (no less than 8 per group and no more than 12 per group) at a duration of 1 day for Level 1 and 10 days plus 1 day for the examination for Level 3 at CSC institutions in British Columbia. Kent Institution will be restricted to Level 1 only and will be delivered over 2 calendar days.
2. The Contractor must provide all tools, materials and equipment required for the First Aid Level 1 and 3 Certification Course.
3. The Contractor must ensure that proper safety and security are maintained within the teaching environment.
4. The Contractor must administer exams and competency First Aid Level 1 and 3 based assessments directly related to the skills and defined competency recognized by WorkSafeBC for the First Aid Level 1 and 3 Certificate course.
5. The Contractor must register the successful students with the appropriate authority and must ensure the delivery of all certificates to the designated Program Manager at the site where the program is delivered within 21 days of course delivery. A copy must be provided to the Project Authority as evidence when invoicing in addition to a class roster with course results.
6. The Contractor must also report any concerns immediately to the designated Programs Manager at the site where the training is delivered and to the Project Authority. In the event of an incident or emergency the Contractor must submit an Observation Report prior to leaving the facility. The Contractor must report any breach in security as soon as possible.
7. The Contractor must complete daily attendance report and submit it as request by Programs. At the end of each training program, the results of the final assessments for each participant must be submitted on MS Word document to the designated Program Manager at the site where the training is delivered within 5 business days of the program completion.
8. The Contractor must provide a report assessing the following criteria: punctuality, attendance, interpersonal relationships, attitude, motivation, behaviour, effort, productivity and responsibility. The

reports must be a narrative of what they learned through the program and the response for each individual in the areas noted above.

10. At the end of each training program, the results of the final assessments for each participant must be submitted in writing to the designated Program Manager at the site where the training is delivered. A copy shall be provided to the Project Authority as evidence when invoicing.

11. Additional information to be provided with any invoice must include date and location of training sessions, number of participants, and number of successful completions.

1.4 Deliverables:

The Contractor must provide the following deliverables:

1. An Observation Report prior to leaving the facility in the event of an incident or emergency to the Program Manager;
2. A daily attendance report to the Program Manager;
3. Final assessments in a MS Word document to the Program Manager;
4. A report assessing the punctuality, attendance, interpersonal relationships, attitude, motivation, behaviour, effort, productivity and responsibility of the attendees. The reports must be a narrative of what they learned through the program and the response for each individual in the areas noted above;
5. First Aid certificates to the successful students; and
6. The Contractor must complete an Offender Suspension a Program Assignment (1188), an internal form in the case they remove anyone permanently from their class.

1.5 Location of work:

1. The Contractor must perform the work at the following CSC Institutions in the Pacific Region:

I. Fraser Valley Institution for Women
33344 King Rd,
Abbotsford, BC
V2S 6J5

II. Kent Institution
4732 Cemetery Rd,
Agassiz, BC
V0M 1A0

III. Pacific Institution / Regional Treatment Centre
33344 King Rd,
Abbotsford,
BC V2S

IV. Mission Institution
33737 Dewdney Trunk Rd,
Mission, BC
V2V 7G4

V. Matsqui Institution
33344 King Road
PO Box 2500
Abbotsford, BC
V2S 4P3

VI. Mountain Institution
4732 Cemetery Rd,
Agassiz, BC
V0M 1A0

VII. Kwikwèxwelhp Healing Village
P. O. Box 110,
Harrison Mills, BC
V0M 1L0

1.6 Language of Work:

The Contractor must perform all work in English.

1.7 Hours of Work:

The Contractor must deliver First Aid Level 1 and 3 program during normal institutional hours. The Program Manager must advise on the set hours at the training site. Hours must normally be between 8:00 am and 3:30 pm. Alternate hours may be set as mutually agreed upon between the training provider and the Project Authority.

1.8 Constraints:

1. The Contractor's representative(s) providing instruction must maintain a strictly monitored tools/equipment inventory at the site of delivery.
2. The Contractor must maintain a detailed equipment/supply lists required for the delivery of the program and personnel security clearance forms must be pre-approved via submission to the project authority no later than 14 days prior to a program start date.
3. Institutional operational environments vary in terms of maximum classroom time per session with substantial break times often required to maintain institutional security protocol. Flexible scheduling must be anticipated and applied according to the operational requirements.
4. Kent Institution will be restricted to Level 1 only and will be delivered over 2 calendar days.

1.9 Cancellation:

In the event that a scheduled course must be cancelled or rescheduled by CSC, the Project Authority, his/her delegated authority or the institution, must give the Contractor a minimum of 24 hours notice. A message must be deemed as notification. Course session(s) must be rescheduled at the earliest convenience. It is the Contractor's responsibility to call the institution prior to leaving the day of the training to ensure that a lockdown has not been issued in the previous 24 hours.

1.10 CSC to Provide:

1. CSC must provide a training space for the Contractor; and
2. CSC must provide a class list to the Contractor.

ANNEX B – Proposed Basis of Payment

1.0 Contract Period

The Contractor will be paid in accordance with the following Basis of Payment for Work performed pursuant to this Contract.

For the provision of services as described in Annex A - Statement of Work, the Contractor will be paid the all inclusive firm per participant below in the performance of this Contract, Applicable Taxes extra.

A – Contract Period (Contract award to one year later)- to be filled out at contract award date

Levels	Estimated number of Participants	Firm Price per Participants (\$)
Level 1 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work	84 (7 sessions of up to 12 Participants)	\$ _____
Kent Institution – 2 days Level 1 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work –	48 (4 session of up to 12 Participants)	\$ _____
Level 3 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work	168 (14 sessions of up to 12 Participants)	\$ _____

2.0 Options to Extend the Contract Period:

Subject to the exercise of the option to extend the Contract period in accordance with Article 4. Term of contract of the original contract, Options to Extend Contract, the Contractor will be paid the firm all inclusive Per Diem rate(s), in accordance with the following table, Applicable Taxes extra, to complete all Work and services required to be performed in relation to the Contract extension.

The Contractor must advise the Project Authority when 75% of the Contract’s financial limitation is reached. This financial information can also be requested by the project Authority on an as-requested basis.

B - Option Period 1 (_____ to _____) to be filled out at contract award date

Levels	Estimated number of Participants	Firm Price per Participants (\$)
Level 1 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work	84 (7 sessions of up to 12 Participants)	\$ _____

Kent Institution – 2 days Level 1 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work –	48 (4 session of up to 12 Participants)	\$ _____
Level 3 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work	168 (14 sessions of up to 12 Participants)	\$ _____

C – Option Period 2 (_____ to _____) to be filled out at contract award date

Levels	Estimated number of Participants	Firm Price per Participants (\$)
Level 1 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work	84 (7 sessions of up to 12 Participants)	\$ _____
Kent Institution – 2 days Level 1 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work –	48 (4 session of up to 12 Participants)	\$ _____
Level 3 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work	168 (14 sessions of up to 12 Participants)	\$ _____

D – Option Period 3 (_____ to _____) to be filled out at contract award date

Levels	Estimated number of Participants	Firm Price per Participants (\$)
Level 1 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work	84 (7 sessions of up to 12 Participants)	\$ _____
Kent Institution – 2 days Level 1 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work –	48 (4 session of up to 12 Participants)	\$ _____
Level 3 First Aid Training course - As per Annex A - Statement of Work	168 (14 sessions of up to 12 Participants)	\$ _____

Grand total = Contract Period (A)+ Option Period 1 (B)+ Option Period 2 (C) + Option Period 3 (D)	\$ _____
--	----------

3.0 Applicable Taxes

- (a) All prices and amounts of money in the contract are exclusive of Applicable Taxes, unless otherwise indicated. Applicable Taxes are extra to the price herein and will be paid by Canada.
- (b) The estimated Applicable Taxes of \$ *To Be Inserted at Contract Award* are included in the total estimated cost shown on page 1 of this Contract. The estimated Applicable Taxes will be incorporated into all invoices and progress claims and shown as a separate item on invoices and progress claims. All items that are zero-rated, exempt, or to which taxes do not apply, are to be identified as such on all invoices. The Contractor agrees to remit to Canada Revenue Agency (CRA) any amounts of Applicable Taxes paid or due.

4.0 Payment by Credit Card

Canada requests that bidders complete one of the following:

- (a) Government of Canada Acquisition Cards (credit cards) will be accepted for payment.

The following credit card(s) are accepted:

Master Card: _____

- (b) Government of Canada Acquisition Cards (credit cards) will not be accepted for payment.

The bidder is not obligated to accept payment by credit card.

Acceptance of credit cards for payment will not be considered as an evaluation criteria

La modification 004 à l'invitation est émise pour :

1. Répondre aux questions reçues au cours de la période d'invitation ;
 2. Modification de l'annexe A- Énoncé des travaux ; et
 3. Modification de l'annexe B - Base de paiement proposée.
-

1. Questions et réponses :

Q1 : Le contrat stipule que le prix de la soumission doit être avant les taxes; il est indiqué que le SCC estimera le montant des taxes et l'ajoutera lors de l'attribution du contrat.

En Colombie-Britannique, les écoles qui tirent 51 % et plus de leurs revenus de la prestation de cours de sécurité sont exemptés de taxes; pour les organisations qui offrent d'autres services, il n'est pas pratique d'omettre les taxes.

R1 : C'est la responsabilité à l'entrepreneur d'indiquer dans sa proposition s'il est exonéré d'impôt ou non.

Q2 : Pourriez-vous m'indiquer le niveau des cours de secourisme en milieu de travail prévus à l'Établissement Mountain et à l'Établissement de Kent?

R2 : Des cours de secourisme en milieu de travail de niveau 1 seront donnés à l'Établissement de Kent et des cours de niveaux 1 et 3 seront donnés à l'Établissement Mountain et aux autres endroits. Des arrangements seront pris à l'Établissement Mountain pour que le fonctionnement soit le même que dans toutes les autres unités opérationnelles de la région. L'Établissement de Kent est le seul à exiger que le cours s'étale sur deux jours. Conformément à l'Énoncé des travaux et la Base de paiement modifié, il est stipulé que seul Kent sera limité au niveau 1 et sera livré sur deux jours civils.

Q3 : Y aura-t-il une forme de compensation du fait que la formation à l'Établissement de Kent est donnée en deux jours au lieu d'un?

R3 : Il n'y aura pas de frais de déplacement précisément et de subsistance associés à ce besoin.

2. Modification de l'annexe A- Énoncé des travaux

Supprimer : Annexe A - Énoncé des travaux dans son intégralité ; et

Insérer : La nouvelle annexe A - Énoncé des travaux Rev.2, ci-jointe.

3. Modification de l'annexe B - Base de paiement proposée.

Supprimer : Annexe B - Base de paiement proposée dans son intégralité ; et

Insérer : La nouvelle Annexe B - Base de paiement proposée Rev.1, ci-jointe.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.

Annexe A – Énoncé des travaux

Le Service correctionnel du Canada (SCC) doit offrir aux délinquants une formation professionnelle afin de favoriser leur réinsertion sociale en toute sécurité. Le travail comportera les éléments suivants :

1.1 Contexte

Le SCC est déterminé à offrir aux délinquants incarcérés dans ses établissements des possibilités de formation professionnelle qui correspondent aux normes en vigueur dans la collectivité et aux conditions du marché du travail afin de les préparer à se trouver un emploi après leur libération dans la collectivité. La formation doit répondre aux normes communautaires et être certifiée par un tiers afin d'accroître les possibilités d'emploi.

1.2 Objectifs :

L'entrepreneur doit fournir une série de cours agréés par l'organisme de réglementation de la province menant à l'obtention d'un certificat de formation en secourisme de niveau 1 et 3. Ce certificat sera valide dans la construction et diverses industries. Les objectifs d'apprentissage des cours peuvent être appliqués dans divers secteurs de la région. Les délinquants qui termineront cette formation avec succès doivent obtenir un certificat valide d'un tiers qui leur permettra d'occuper des emplois exigeant une formation en secourisme de niveau 1 et 3.

1.3 Tâches

1. L'entrepreneur doit donner des cours de secourisme de niveau 1 et 3, conformément aux normes approuvées par l'organisme de réglementation de la province, à des groupes de huit à douze délinquants. Les cours de niveau 1 durent un jour et ceux de niveau 3 durent 10 jours, plus un jour pour l'examen, et sont donnés dans les établissements du SCC de la Colombie-Britannique. Seul le cours de niveau 1 est donné à l'Établissement de Kent et il s'étale sur deux jours civils.
2. L'entrepreneur doit fournir l'ensemble des outils, des matériaux et de l'équipement nécessaires au cours menant à l'obtention d'un certificat de formation en secourisme de niveau 1 et 3.
3. L'entrepreneur doit assurer la sécurité dans le milieu d'enseignement.
4. L'entrepreneur doit faire passer des examens et des évaluations des compétences relatives à la formation en secourisme de niveau 1 et 3, qui sont directement liés aux aptitudes et aux compétences définies reconnues par WorkSafeBC pour le cours menant à l'obtention d'un certificat de formation en secourisme de niveau 1 et 3.
5. L'entrepreneur doit inscrire les délinquants qui ont réussi la formation auprès du responsable compétent, et ils doivent veiller à la remise de tous les certificats au gestionnaire de programme désigné au site où la formation est donnée, dans les 21 jours suivant la date du cours. Une copie des certificats doit être fournie au responsable du projet à titre de preuve pour la facturation, en plus d'une liste des participants et des résultats.
6. L'entrepreneur doit soulever immédiatement toute inquiétude auprès du gestionnaire des programmes désigné à l'établissement où la formation est donnée, ainsi qu'au chargé de projet. Si un incident ou une urgence survient, l'entrepreneur doit présenter un rapport d'observation avant de quitter les lieux. L'entrepreneur doit signaler toute infraction à la sécurité le plus rapidement possible.
7. L'entrepreneur doit remplir un rapport quotidien de présence et le remettre aux responsables des programmes, sur demande. À la fin de chaque programme de formation, les résultats des évaluations finales de chaque participant doivent être présentés, sous format Word, au gestionnaire de programme

désigné sur le site où la formation est offerte et ce, dans les 5 jours ouvrables suivant la fin du programme.

8. L'entrepreneur doit fournir un rapport évaluant les critères suivants : ponctualité, présence, relations interpersonnelles, attitude, motivation, comportement, effort, productivité et responsabilité. Les rapports doivent décrire ce que les délinquants ont appris dans le cadre du programme, en plus d'évaluer chaque délinquant en fonction des critères susmentionnés.

10. À la fin de chaque programme de formation, les résultats des évaluations finales de chaque participant devront être présentés par écrit au gestionnaire de programmes désigné de l'établissement où la formation a été donnée. Une copie sera fournie au responsable de projet lors de la facturation, comme preuve.

11. D'autres renseignements devront être fournis avec la facture, notamment la date et l'endroit des séances de formation, le nombre de participants et le nombre d'entre eux qui ont réussi le cours.

1.4 Produits livrables

L'entrepreneur doit fournir les produits livrables suivants :

7. Un rapport d'observation au gestionnaire de programme avant de quitter l'installation en cas d'incident ou d'urgence ;
8. Un rapport quotidien de présence au gestionnaire de programme ;
9. Les évaluations finales dans un document MS Word au gestionnaire de programme ;
10. Un rapport évaluant la ponctualité, la présence, les relations interpersonnelles, l'attitude, la motivation, le comportement, l'effort, la productivité et la responsabilité des participants. Les rapports doivent décrire ce que les délinquants ont appris dans le cadre du programme, en plus d'évaluer chaque délinquant en fonction des critères susmentionnés ;
11. Les certificats de formation en secourisme aux élèves qui ont réussi ; et
12. L'entrepreneur doit remplir une Suspension d'un délinquant d'une affectation à un programme (1188), un formulaire interne s'il suspend un délinquant de sa classe de façon permanente.

1.5 Lieu de travail

2. L'entrepreneur doit exécuter les travaux dans les établissements suivants du SCC de la région du Pacifique :

VIII. Établissement de la vallée du Fraser pour femmes
33344, chemin King
Abbotsford (C.-B.) V2S 6J5

IX. Établissement de Kent
4732, chemin Cemetery
Agassiz (C.-B.) V0M 1A0

X. Établissement du Pacifique/Centre régional de traitement
33344, chemin King
Abbotsford (C.-B.) V2S 6J5

XI. Établissement de Mission
33737, chemin Dewdney Trunk

Mission (C.-B.) V2V 7G4

XII.Établissement de Matsqui
33344, chemin King
C.P. 2500
Abbotsford (C.-B.) V2S 4P3

XIII.Établissement Mountain
4732, chemin Cemetery
Agassiz (C.-B.) V0M 1A0

XIV.Village de guérison Kwikwèxwelhp
C.P. 110
Harrison Mills (C.-B.) V0M 1L0

1.6 Langue de travail

L'entrepreneur doit exécuter tous les travaux en anglais.

1.7 Heures de travail

L'entrepreneur doit offrir le programme de formation en secourisme de niveau 1 et 3 pendant les heures normales de l'établissement. Le gestionnaire de programmes doit indiquer quelles sont ces heures à l'endroit où le cours sera donné. Normalement, ces heures doivent être de 8 h à 15 h 30. D'autres heures peuvent être déterminées, d'un commun accord entre le fournisseur de la formation et le responsable du projet.

2.1 Contraintes

1. Les représentants de l'entrepreneur qui offrent la formation doivent maintenir un inventaire des outils et de l'équipement sur le site où le cours est donné, et le surveiller étroitement.
2. L'entrepreneur doit tenir à jour des listes détaillées d'équipement et de fournitures nécessaires à l'exécution du programme ainsi que les formulaires d'autorisation de sécurité du personnel doivent être approuvés préalablement. Pour ce faire, l'entrepreneur doit les soumettre au chargé de projet au plus tard 14 jours avant la date de début du programme.
3. Le milieu opérationnel des établissements varie en ce qui a trait au temps maximum alloué pour chaque cours, et de longues pauses sont souvent nécessaires pour suivre le protocole de sécurité de chaque établissement. On doit faire preuve de souplesse dans l'horaire, en fonction des exigences opérationnelles.
4. Seul le cours de niveau 1 sera donné à l'Établissement de Kent et il s'étalera sur deux jours civils.

1.9 Annulation

Si un cours prévu doit être annulé ou remis par le SCC, le responsable du projet, son délégué ou l'établissement doit donner à l'entrepreneur un préavis d'au moins 24 heures. Un message doit être considéré comme un préavis. Les cours doivent reprendre dès que possible. L'entrepreneur doit téléphoner à l'établissement avant de partir, après une journée de formation, pour s'assurer qu'aucune période de confinement n'a été ordonnée au cours des 24 heures précédentes.

1.10 Information et services fournis par le SCC :

3. Le SCC doit fournir un lieu de formation à l'entrepreneur;
4. Le SCC doit fournir une liste de classes à l'entrepreneur.

ANNEXE B – Base de paiement proposée

1.0 Période du contrat

L'entrepreneur sera payé selon la Base de paiement qui suit pour les travaux exécutés dans le cadre du contrat.

En ce qui concerne la prestation des services décrits à l'annexe A – Énoncé des travaux, l'entrepreneur recevra le prix ferme tout compris par participant ci-dessous dans le cadre du présent contrat, taxes applicables en sus.

A – Période du contrat (un [1] an à compter de la date d'attribution du contrat) – à remplir à la date d'attribution du contrat

Niveaux	Nombre estimé de participants	Prix ferme par participant (\$)
Cours menant à l'obtention d'une formation en secourisme de niveau 1 – telle qu'elle est décrite à l'annexe A – Énoncé des travaux	132 (11 séances de 12 participants)	_____ \$
Établissement de Kent – 2 jours Cours de secourisme de niveau 1 – tel qu'il est décrit à l'annexe A – Énoncé des travaux –	48 (4 séances de 12 participants)	_____ \$
Cours menant à l'obtention d'une formation en secourisme de niveau 3 – telle qu'elle est décrite à l'annexe A – Énoncé des travaux	168 (14 séances de 12 participants)	_____ \$

2.0 Options de prolongation de la période du contrat :

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période du contrat conformément à l'article 4. Pour la durée du contrat et des prolongations exercées, s'il y a lieu, l'entrepreneur sera payé selon le tarif journalier tout compris ferme, en conformité avec le tableau suivant, taxes applicables en sus, pour exécuter les travaux et fournir tous les services requis dans le cadre de la prolongation du contrat.

L'entrepreneur doit aviser le chargé de projet lorsque la limite financière de 75 % du contrat est atteinte. Cette information d'ordre financière peut également être exigée, au besoin, par le chargé de projet.

B – Période d'option 1 (du _____ au _____) à remplir à la date d'attribution du contrat

Niveaux	Nombre estimé de participants	Prix ferme par participant (\$)
Cours menant à l'obtention d'une formation en secourisme de niveau 1 – telle qu'elle est décrite à l'annexe A – Énoncé des travaux	132 (11 séances de 12 participants)	_____ \$
Établissement de Kent – 2 jours	48 (4 séances de 12 participants)	_____ \$

Cours de secourisme de niveau 1 – tel qu’il est décrit à l’annexe A – Énoncé des travaux –		
Cours menant à l’obtention d’une formation en secourisme de niveau 3 – telle qu’elle est décrite à l’annexe A – Énoncé des travaux	168 (14 séances de 12 participants)	_____ \$

C – Période d’option 2 (du _____ au _____) à remplir à la date d’attribution du contrat

Niveaux	Nombre estimé de participants	Prix ferme par participant (\$)
Cours menant à l’obtention d’une formation en secourisme de niveau 1 – telle qu’elle est décrite à l’annexe A – Énoncé des travaux	132 (11 séances de 12 participants)	_____ \$
Établissement de Kent – 2 jours Cours de secourisme de niveau 1 – tel qu’il est décrit à l’annexe A – Énoncé des travaux –	48 (4 séances de 12 participants)	_____ \$
Cours menant à l’obtention d’une formation en secourisme de niveau 3 – telle qu’elle est décrite à l’annexe A – Énoncé des travaux	168 (14 séances de 12 participants)	_____ \$

D – Période d’option 3 (du _____ au _____) à remplir à la date d’attribution du contrat

Niveaux	Nombre estimé de participants	Prix ferme par participant (\$)
Cours menant à l’obtention d’une formation en secourisme de niveau 1 – telle qu’elle est décrite à l’annexe A – Énoncé des travaux	132 (11 séances de 12 participants)	_____ \$
Établissement de Kent – 2 jours Cours de secourisme de niveau 1 – tel qu’il est décrit à l’annexe A – Énoncé des travaux –	48 (4 séances de 12 participants)	_____ \$
Cours menant à l’obtention d’une formation en secourisme de niveau 3 – telle qu’elle est décrite à l’annexe A – Énoncé des travaux	168 (14 séances de 12 participants)	_____ \$

Total général = Période du contrat (A)+ période d’option 1 (B)+ période d’option 2 (C) + période d’option 3 (D)	_____ \$
--	----------

3.0 Taxes applicables

- (c) Les prix et les sommes d'argent indiqués dans le contrat excluent les taxes applicables, sauf indication contraire. Les taxes applicables viennent s'ajouter au prix indiqué dans le présent contrat et seront acquittées par le gouvernement du Canada.
- (d) Le montant prévu des taxes applicables de *À inscrire au moment de l'attribution du contrat* est compris dans le total des coûts prévus indiqués à la page 1 du contrat. Le montant prévu des taxes applicables sera précisé dans toutes les factures et les demandes d'acompte en tant qu'élément distinct. Tous les biens et les services détaxés, exonérés et auxquels les taxes ne s'appliquent pas doivent être précisés à ce titre sur toutes les factures. L'entrepreneur accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada les sommes acquittées ou exigibles au titre de taxes applicables.

4.0 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les soumissionnaires cochent l'une des options suivantes :

- (c) Les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) sont acceptées à titre de méthode de paiement.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :
Master Card : _____

- (d) Les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne sont pas acceptées à titre de méthode de paiement.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.